

# ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

## Contact :



Philippe DIEULOT



philippe.dieulot@partenaireif.fr



06.51.47.39.51



### Modalité de formation :

Présentiel / distanciel (Teams)  
Entrées/sorties permanentes.



### Pré-requis :

- Expérience en lien avec la certification visée.



### Durée :

- 20 heures pour les certifications des niveaux 3 à 6
- 24 heures pour les certifications des niveaux 7 et 8



### Lieu(x) :

- 23 rue du Général Chanzy  
62100 CALAIS



### Coût :

Contacter M. Dieulot.



### Accessibilité :

Référent handicap :



Adeline SIX

adelinesix@partenaireif.fr



### Liens Teams :



L'accompagnement permet au participant, souhaitant accéder à une certification (diplôme, titre pro, CQP...) de niveau 3 à 8 (du CAP au doctorat), de bénéficier d'une aide à la rédaction des dossiers de recevabilité/faisabilité et de validation, et d'une préparation à la soutenance orale de son dossier devant un jury.

## Contenu :

### Module 1 : La recevabilité/faisabilité

Le candidat inscrit dans un parcours VAE de droit commun constitue un dossier de recevabilité et celui dans le parcours du portail France VAE élabore un dossier de faisabilité.

### Module 2 : La constitution du dossier de validation

- L'accompagnement à la rédaction des activités du candidat
- L'aide à la rédaction de l'analyse des activités du candidat par une analyse critique à partir d'un questionnaire ;
- Les preuves de l'expérience du candidat
- La relecture conjointe pour une amélioration des rédactions successives du candidat.

### Module 3 : La préparation à l'entretien avec le jury

- Le rôle et les attendus du jury ;
- La préparation à la mise en situation professionnelle : simulation(s) de soutenance orale / conseils pratiques

## Méthode :

- Aides méthodologique /technique pour la formalisation des dossiers.
- Assistance téléphonique et par mail durant l'accompagnement.
- Suivi post-jury en cas de validation partielle ou d'invalidation de la certification

## Publics concernés et pré-requis :

- VAE du portail France VAE : demandeurs d'emploi, salariés du secteur privé, bénévoles et proches aidants
- VAE de droit commun : salariés du secteur public justifiant d'au moins 1 année d'expérience dans une profession

## Indicateur de résultats depuis 2024 :

- 70 % Validation totale
- 15 % Validation partielle
- 15 % Invalidation